



Séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue par visioconférence le mercredi 15 septembre 2021, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Patrick Bousez, à laquelle sont présents les membres suivants : la mairesse de la municipalité de Coteau-du-Lac, Andrée Brosseau, le maire de la ville d'Hudson, Jamie Nicholls, le maire de la municipalité des Cèdres, Raymond Larouche, la mairesse de la municipalité des Coteaux, Denise Godin-Dostie, le maire de la ville de L'Île-Cadieus, Daniel Martel, le maire de la ville de L'Île-Perrot, Pierre Séguin, la mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Danie Deschênes, le préfet suppléant et maire de la ville de Pincourt, Yvan Cardinal, le maire de la municipalité de Pointe-des-Cascades, Pierre Lalonde, le maire de la municipalité de Pointe-Fortune, François Bélanger, le représentant de la municipalité de Rivière-Beaudette, Réjean Fournier, le maire de la ville de Rigaud, Hans Gruenwald Jr, le maire de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, Denis Ranger, le maire de la municipalité de Saint-Clet, Daniel Beaupré, le maire de la municipalité de Sainte-Marthe, François Pleau, le maire de la ville de Saint-Lazare, Robert Grimaudo, le maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de la municipalité de Saint-Télesphore, Yvon Bériault, le maire de la municipalité de Saint-Zotique, Yvon Chiasson, le maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, Michel Bourdeau, la mairesse de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, Julie Lemieux, le maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon et le maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, Philip Lapalme.

Sont également présents, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, Simon Bellemare, directeur général adjoint et madame Linda Laplante, secrétaire de direction.

1. BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Avant de débiter, madame Linda Laplante, secrétaire de direction, prend les présences.

Monsieur Patrick Bousez, préfet, rappelle que conformément aux directives du gouvernement concernant les séances du conseil (ordinaire ou extraordinaire), les séances du CA et du conseil de la MRC sont tenues sans la présence du public, enregistrées et diffusées sur le site web de la MRC dès le lendemain de la tenue de la séance en version audio.

21-09-15-01 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Pierre Lalonde**
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

d'ouvrir la séance à 19 h 37.

Proposition adoptée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

21-09-15-02 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

d'adopter l'ordre du jour en ajoutant les points suivants : 5.6 « Compte rendu de la rencontre extraordinaire de la table régionale d'aménagement du 13 septembre 2021 : dépôt »; 6.2.5 « Résolution de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil - Mandat équilibrage du rôle d'évaluation foncière triennal 2022-2023-2024 : dépôt et positionnement »; 6.2.6 « Résolution de la Ville de Saint-Lazare - Demande à la MRC de Vaudreuil-Soulanges d'élaborer un règlement harmonisé aux fins de contrôler la vente de pièces pyrotechniques au niveau régional : dépôt » et le point 12.1.1 « Devis - Étude d'opportunité pour les besoins et les solutions sur le corridor de l'A-20, entre la R-342 et le pont Galipeault dans la ville de Vaudreuil-Dorion et l'île Perrot, hors MRC, circonscriptions électorales diverses : dépôt et positionnement ».

Proposition adoptée.

Monsieur Philip Lapalme, maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, ayant donné son accord par téléphone pour l'ajout de ces points, se joint à la rencontre à 19 h 44.



3. PROCÈS-VERBAUX

3.1 SUIVI DES RÉOLUTIONS DU CONSEIL

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, fait le suivi des résolutions adoptées au conseil.

Au suivi de la résolution numéro 20-09-16-17 « Demande au ministère des Transports du Québec (MTQ) afin de reprendre la responsabilité de la prise d'eau de la rivière Rouge à Coteau-du-Lac », M. Beaudoin mentionne que nous avons trouvé, dans les archives de l'ancienne corporation de comté de Soulanges, un document qui prouve que la Corporation de comté de Soulanges n'a jamais été responsable de la prise d'eau, et ce, avec une reconnaissance du MTQ. Nous demandons au MTQ de revoir sa position.

M. Beaudoin poursuit en informant les membres que la MRC est toujours en attente d'un retour du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles en lien avec la demande de soustraction de l'esker Saint-Télesphore/Rivière-Beaudette. Il mentionne qu'une demande a été faite auprès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) afin que cette demande fasse l'objet d'une résolution particulière lors du Congrès de la FQM.

SUJETS TRAITÉS -	POSITIONNEMENT	RÉSOLUTION	SUIVI
Demande au ministère des Transports du Québec (MTQ) afin de reprendre la responsabilité de la prise d'eau de la rivière Rouge à Coteau-du-Lac	Demande au MTQ de reprendre la responsabilité	20-09-16-17	La lettre de refus du MTQ a été déposée au conseil du 19 mai 2021. Une réunion doit être planifiée pour prendre une orientation. Statu quo en date du 2021-09-09
Lettre pour la reconnaissance de sites géologiques d'exception : mont Rigaud et les zones de recharges préférentielles pour l'aquifère qui desservent 95 000 personnes en eau potable	Transmission de la lettre au gouvernement pour demander son intervention	21-02-24-10	Transmission à la Direction des affaires minières et la coordination du MERN le 21 juillet 2021 d'une demande de soustraction de l'esker Saint-Télesphore/Rivière-Beaudette en vertu de l'article 304 de la <i>Loi sur les mines</i> . La MRC est toujours en attente d'un retour du MERN sur sa demande de soustraction de l'esker Saint-Télesphore/Rivière-Beaudette en vertu de l'article 304 de la <i>Loi sur les mines</i> .
Travaux d'entretien - cours d'eau sans toponyme Pointe-Cavagnal : autorisation d'aller en appels d'offres sur invitation	Autorisation d'aller en appel d'offres	21-04-21-07	En attente de l'autorisation du MELCC avant le dépôt de l'appel d'offres.
Billetterie électronique de la Sûreté du Québec	Positionnement : aller de l'avant avec la participation au projet pilote	21-05-19-32	La résolution a été transmise. En attente de la confirmation des prochaines étapes. Une rencontre est prévue à Québec à la fin septembre 2021 avec la vice-première ministre.
Demande à la Sûreté du Québec pour la présence d'un agent de liaison lors des séances de la cour municipale régionale	Autorisation	21-05-19-33	La demande est toujours en négociation.
Travaux d'entretien du cours d'eau sans toponyme près de la rue Bélanger à Rigaud	Autorisation d'aller en appel d'offres sur invitation	21-06-16-10	En attente de l'autorisation du MELCC avant le dépôt de l'appel d'offres



3.2 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 AOÛT 2021 : ADOPTION

21-09-15-03 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau**
APPUYÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo** et résolu

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 25 août 2021 tel que présenté.

Proposition adoptée.

3.3 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2021 : ADOPTION

21-09-15-04 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr**
APPUYÉ PAR : madame **Julie Lemieux** et résolu

d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 9 septembre 2021 tel que présenté.

Proposition adoptée.

4. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

Aucun sujet traité.

5. RAPPORT DES COMITÉS DE LA MRC

5.1 COMPTES RENDUS DE LA TABLE TERRITORIALE SUR LE TRANSPORT DU 5 JUILLET 2021 ET DU 14 JUILLET 2021 : DÉPÔT

Monsieur Guy Pilon, président de la table territoriale sur le transport, procède au dépôt des documents.

5.2 COMPTES RENDUS DE LA TABLE DES RESSOURCES HUMAINES DU 25 AOÛT 2021 (EXTRAORDINAIRE) ET DU 2 SEPTEMBRE 2021 : DÉPÔT

Monsieur Yvon Chiasson, président de la table des ressources humaines, procède au dépôt des documents.

5.3 COMPTE RENDU DU COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE DU 9 SEPTEMBRE 2021 : DÉPÔT

Monsieur Yvan Cardinal, président du comité de sécurité incendie et civile, procède au dépôt du document.

5.4 COMPTE RENDU DE LA TABLE DE L'EAU DU 9 SEPTEMBRE 2021 : DÉPÔT

Monsieur Yvon Bériault, président de la table de l'eau, procède au dépôt du document.

5.5 COMPTE RENDU DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ CMR DU 10 SEPTEMBRE 2021 : DÉPÔT

Monsieur Daniel Beaupré, président du comité CMR, procède au dépôt du document.

5.6 COMPTE RENDU DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA TABLE RÉGIONALE D'AMÉNAGEMENT DU 13 SEPTEMBRE 2021 : DÉPÔT

Monsieur Jean-Yves Poirier, président de la table régionale d'aménagement, procède au dépôt du document.



6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

6.1.1 LISTE DES PAIEMENTS EN FONCTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE

21-09-15-05 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Julie Lemieux**
APPUYÉ PAR : madame **Denise Godin-Dostie** et résolu

d'adopter la liste MRC 21-09-15.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 21-09-15, le tout en fonction du budget adopté ».

Guy-Lin Beaudoin

Proposition adoptée.

6.1.2 ACHAT, FRAIS D'UTILISATION

6.1.2.1 LISTE DES EMPLOYÉS AYANT DROIT À UN REMBOURSEMENT DE FRAIS D'UTILISATION D'APPAREIL CELLULAIRE : INFORMATION

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, dépose le document et informe les membres que la liste a été établie en fonction et en respect de la nouvelle Politique de remboursement des dépenses.

6.1.2.2 ACHAT D'UNE BANQUE DE 160 HEURES DE SERVICES PROFESSIONNELS D'ESRI CANADA POUR LE SOUTIEN À LA GESTION, À L'ENTRETIEN ET À LA MISE À JOUR DES SERVICES WEB EN GÉOMATIQUE DU SERVICE INFO TERRITOIRE DE LA MRC POUR UN MONTANT MAXIMUM DE 22 400 \$ PLUS LES TAXES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité Info territoire, lors de la rencontre du 12 novembre 2020, ont donné leur accord au projet de mise en place des applications web pour la diffusion des données cartographiques;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a mandaté la firme ESRI pour la réalisation des applications web en géomatique pour l'intégration et la diffusion des données géospatiales incluant des matrices graphiques municipales, des photos aériennes et des réseaux d'égout et d'aqueduc;

CONSIDÉRANT QUE les services web en cartographie hébergés aux serveurs géomatiques de la MRC sont basés sur le système de cartographie d'ESRI;

CONSIDÉRANT QUE les professionnels des municipalités et les usagers de la plateforme ont besoin de consulter les orthophotos pour réaliser leurs projets municipaux et répondre aux besoins des citoyens;

CONSIDÉRANT QU'un site web permettant d'assembler les applications web, de télécharger des données géospatiales des municipalités et de communiquer les services disponibles d'Info territoire est nécessaire pour faciliter les travaux des utilisateurs;

CONSIDÉRANT QUE deux postes en géomatique sont actuellement vacants à la MRC et qu'il faille assurer l'accessibilité des données en cartographie via la plateforme web quotidiennement;

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles au poste budgétaire 02 690 00 452;



POUR CES MOTIFS,

21-09-15-06 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Beaupré** et résolu

d'autoriser l'achat d'une banque de 160 heures de services professionnels d'ESRI Canada pour le soutien à la gestion, à l'entretien et à la mise à jour des services web en géomatique du service Info territoire de la MRC pour un montant maximum de 22 400 \$ plus les taxes.

Proposition adoptée.

6.1.3 FORMATION ET ATELIER MICROSOFT 365 PAR UN CONSULTANT DE LA FIRME 365E.PRO POUR LE PERSONNEL ET LA DIRECTION DE LA MRC AU COÛT DE 4 180 \$ PLUS TAXES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la migration de Microsoft Offices à Microsoft 365;

CONSIDÉRANT les besoins de formation du personnel de la MRC pour démystifier les nouveaux outils de Microsoft 365 :

- Teams
- OneDrive versus SharePoint
- Gestion des communications : Clavardage ou Canal ou Courriels
- Réunion Teams
- Planner ou To Do
- Outlook ou Outlook Online
- Office application bureau versus Office Online
- Moteur de recherche
- Microsoft Forms, formulaires et sondages

CONSIDÉRANT les besoins organisationnels des membres de la direction pour comprendre Microsoft 365 et réfléchir à une structure de travail numérique de l'équipe, qui doit mettre en place des règles de gouvernance et établir une stratégie d'adoption utilisateurs Microsoft 365 au sein des équipes pour l'atteinte des objectifs;

CONSIDÉRANT l'expertise des consultants en formation de la firme 365^e.pro dans la gestion du changement et avec tous les outils de Microsoft 365;

CONSIDÉRANT les références recueillies;

CONSIDÉRANT les coûts indiqués dans l'offre de services du 1^{er} septembre 2021 :

1. Formation virtuelle pour tout le personnel : « Démystifiez Microsoft 365 »
 - 1 990 \$, plus taxes, pour deux groupes, donc deux formations virtuelles d'une durée de 3.5 h chacune dans la même journée;
2. Atelier pour les membres de la direction : « Outils, Structure et Gouvernance Microsoft 365 »
 - 2 190 \$, plus taxes, pour un atelier de 5 à 10 participants (durée 7 h).

CONSIDÉRANT la recommandation des membres de la table des ressources humaines du 2 septembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au fonds excédent affecté RH 03 400 40 000;

POUR CES MOTIFS,

21-09-15-07 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **François Pleau**
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu



d'autoriser la tenue de cette formation virtuelle « Démystifiez Microsoft 365 » pour tout le personnel de la MRC et de l'atelier « Outils, Structure et Gouvernance Microsoft 365 » pour les membres de la direction, désignés par le directeur général, cet automne, par un des formateurs de la firme 365°.pro pour un coût total de 4 180 \$ plus taxes;

d'autoriser la direction générale, la direction générale adjointe ou tout représentant de la direction générale ou de la direction générale adjointe à signer la documentation relative aux inscriptions.

Proposition adoptée.

6.2 GREFFE ET LÉGISLATION

6.2.1 MATIÈRES RÉSIDUELLES

6.2.1.1 OCTROI DE CONTRAT À 9064-3032 QUÉBEC INC. (JR SERVICES SANITAIRES) POUR LA LEVÉE DE CONTENEURS À CHARGEMENT À GRUE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RECYCLABLES DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES DANS LE CADRE D'UN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR UN MONTANT DE 856 864,44 \$, TAXES INCLUSES, POUR 3 ANS, PLUS DEUX OPTIONS DE PROLONGATION D'UN AN POUR RESPECTIVEMENT 374 377,73 \$ ET 411 081,43 \$, TAXES INCLUSES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la résolution 21-04-21-09 autorisant la MRC de Vaudreuil-Soulanges d'aller en appel d'offres public pour la levée de conteneurs à chargement à grue et le transport des matières recyclables de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public publié le 12 juillet 2021;

CONSIDÉRANT l'ouverture de quatre soumissions reçues le 26 août 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise 9064-3032 Québec Inc. (JR Services Sanitaires) est le plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT QUE les montants sont disponibles au poste budgétaire 02 452 10 446;

POUR CES MOTIFS,

21-09-15-08 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Philip Lapalme**
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général, le directeur général adjoint ou la greffière à **signer** le contrat pour la levée de conteneurs à chargement à grue et transport des matières recyclables de la MRC de Vaudreuil-Soulanges avec l'entreprise 9064-3032 Québec Inc. (JR Services Sanitaires), selon les prix fournis au bordereau de prix, pour un montant de 856 864,44 \$, taxes incluses, pour une durée de trois ans, s'échelonnant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024, avec deux options de prolongation d'un an en faveur de la MRC, soit du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 pour 374 377,73 \$, taxes incluses, et du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026 pour 411 081,43 \$, taxes incluses.

Proposition adoptée.

6.2.1.2 PROLONGATION DU CONTRAT DE RÉCEPTION, TRAITEMENT ET VALORISATION DE LA MATIÈRE ORGANIQUE DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES AVEC GSI ENVIRONNEMENT INC. POUR UN AN SELON UN PRIX UNITAIRE À LA TONNE DE 40,49 \$, AVANT TAXES, POUR UN MONTANT ESTIMÉ, SELON LE CONTRAT, DE 894 505,84 \$, TAXES INCLUSES

CONSIDÉRANT la résolution 17-10-12-04 octroyant le contrat pour la réception, le traitement et la valorisation de la matière organique de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à GSI Environnement inc. d'une durée de trois ans, soit du 1^{er} mai 2018 au 30 avril 2021, avec deux options de prolongation d'un an, soit du 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2022 et du 1^{er} mai 2022 au 30 avril 2023;



CONSIDÉRANT la résolution 20-09-16-18 prolongeant le contrat d'un an, soit du 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2022;

CONSIDÉRANT QUE la première année de prolongation arrive à échéance le 30 avril 2022 et que la MRC veut bénéficier d'une année de prolongation aux mêmes modalités et conditions que le contrat initial, et ce, pour un an, soit du 1^{er} mai 2022 au 30 avril 2023;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est satisfaite des services offerts par l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Société de gestion des matières résiduelles Vaudreuil-Soulanges (SGMRVS) lors de la rencontre tenue le 2 septembre 2021;

POUR CES MOTIFS,

21-09-15-09 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général, le directeur général adjoint ou la greffière à **prolonger** le contrat pour la réception, le traitement et la valorisation de la matière organique de la MRC de Vaudreuil-Soulanges avec GSI Environnement inc. pour un an, soit du 1^{er} mai 2022 au 31 avril 2023, aux mêmes modalités et conditions, selon un prix unitaire à la tonne de 40,49 \$ avant taxes, pour un montant estimé, selon le contrat, de 894 505,84 \$, taxes incluses.

Proposition adoptée.

6.2.2 AMÉNAGEMENT

6.2.2.1 DEMANDE MINISTÉRIELLE VISANT À MODIFIER LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ POUR INTÉGRER ET RENDRE APPLICABLE LA CARTOGRAPHIE MISE À JOUR DES ZONES POTENTIELLEMENT EXPOSÉES AUX GLISSEMENTS DE TERRAIN FORTEMENT RÉTROGRESSIF SITUÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINT-LAZARE : DÉPÔT

Monsieur Jean-Yves Poirier, président de la table régionale d'aménagement, procède au dépôt du document.

6.2.2.2 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 167-25 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ

AVIS de motion est par la présente donné par **monsieur Jean-Yves Poirier**, qu'à la séance du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges du 20 octobre 2021, il sera proposé l'adoption d'un règlement intitulé « Règlement numéro 167-25 modifiant le schéma d'aménagement révisé » ayant pour effet de modifier le schéma d'aménagement révisé suite à une demande ministérielle reçue le 27 août 2021 en vertu de l'article 53.14 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme afin d'intégrer et de rendre applicable la cartographie mise à jour des zones potentiellement exposées aux glissements de terrain fortement rétrogressif situées sur une partie du territoire de la ville de Saint-Lazare.

Une demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion. Une copie du règlement numéro 167-25 modifiant le schéma d'aménagement révisé a été remise aux membres du conseil selon les délais prescrits par la loi.

6.2.2.3 PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 167-25 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt, en vertu de l'article 445 du Code municipal, du projet de règlement numéro 167-25 modifiant le schéma d'aménagement révisé afin d'intégrer et de rendre applicable la cartographie mise à jour des zones potentiellement exposées aux glissements de terrain fortement rétrogressif situées sur le territoire de la ville de Saint-Lazare suite à une demande ministérielle reçue le 27 août 2021 en vertu de l'article 53.14 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Des copies du règlement seront mises à la disposition du public sur le site Internet de la MRC.



ATTENDU QUE le conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges peut modifier le schéma d'aménagement révisé (SAR) en vigueur depuis le 25 octobre 2004;

ATTENDU QUE la direction de la géotechnique et de la géologie du ministère des Transports du Québec a procédé à la mise à jour de la cartographie des zones potentiellement exposées aux glissements de terrain fortement rétrogressifs pour une partie du territoire de la Ville de Saint-Lazare;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 53.14 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une demande ministérielle a été transmise à la MRC le 27 août 2021 afin de modifier le schéma d'aménagement révisé (SAR) pour y intégrer et rendre applicable la mise à jour de la cartographie gouvernementale dans un délai de 90 jours;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 53.12 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, les articles 48 à 53.4 de cette même loi ne s'appliquent pas;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par _____ à la séance du conseil du 15 septembre 2021 et que copie du présent projet de règlement a été remis à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant son adoption, que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et demandent dispense de sa lecture en vertu de l'article 445 du *Code municipal*;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu :

qu'un projet de règlement portant le numéro 167-25 **soit adopté** aux fins d'amender le Règlement numéro 167 concernant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

que le projet de règlement portant le numéro 167-25 soit statué et ordonné par ce qui suit :

ARTICLE 1

L'article 19.5.1 du règlement numéro 167 est modifié par le remplacement du premier alinéa par le suivant :

« Le cadre normatif pour le contrôle de l'utilisation du sol dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain fortement rétrogressifs situées dans les villes de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et de Saint-Lazare tel qu'illustré aux plans numéro 31H05-050-0401, 31H05-050-0402 version 2.0, 31G08-050-0407 version 2.0, 31H05-050-0502 et 31G08-050-0507 version 2.0 joints au présent règlement comme annexe « A » pour en faire partie intégrante ».

L'article 19.5.2 du règlement numéro 167 est modifié par le remplacement du premier alinéa par le suivant :

« Les dispositions du présent article s'appliquent aux zones potentiellement exposées aux glissements de terrain tel qu'illustré au plan 28, joint au présent règlement comme annexe B pour en faire partie intégrante, à l'exception des zones identifiées aux plans numéro 31H05-050-0401, 31H05-050-0402 version 2.0, 31G08-050-0407 version 2.0, 31H05-050-0502 et 31G08-050-0507 version 2.0 dont la cartographie et les dispositions y afférant l'article 19.5.1 prévalent ».

ARTICLE 3

Le plan numéro 31G08-050-0407 de l'annexe « A » du règlement numéro 167 est remplacé par le plan numéro 31G08-050-0407 version 2.0 joint au présent règlement en annexe « A » pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 4

Le plan numéro 31G08-050-0507 de l'annexe « A » du règlement numéro 167 est remplacé par le plan numéro 31G08-050-0507 version 2.0 joint au présent règlement en annexe « B » pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.


PATRICK BOUSEZ,
Préfet

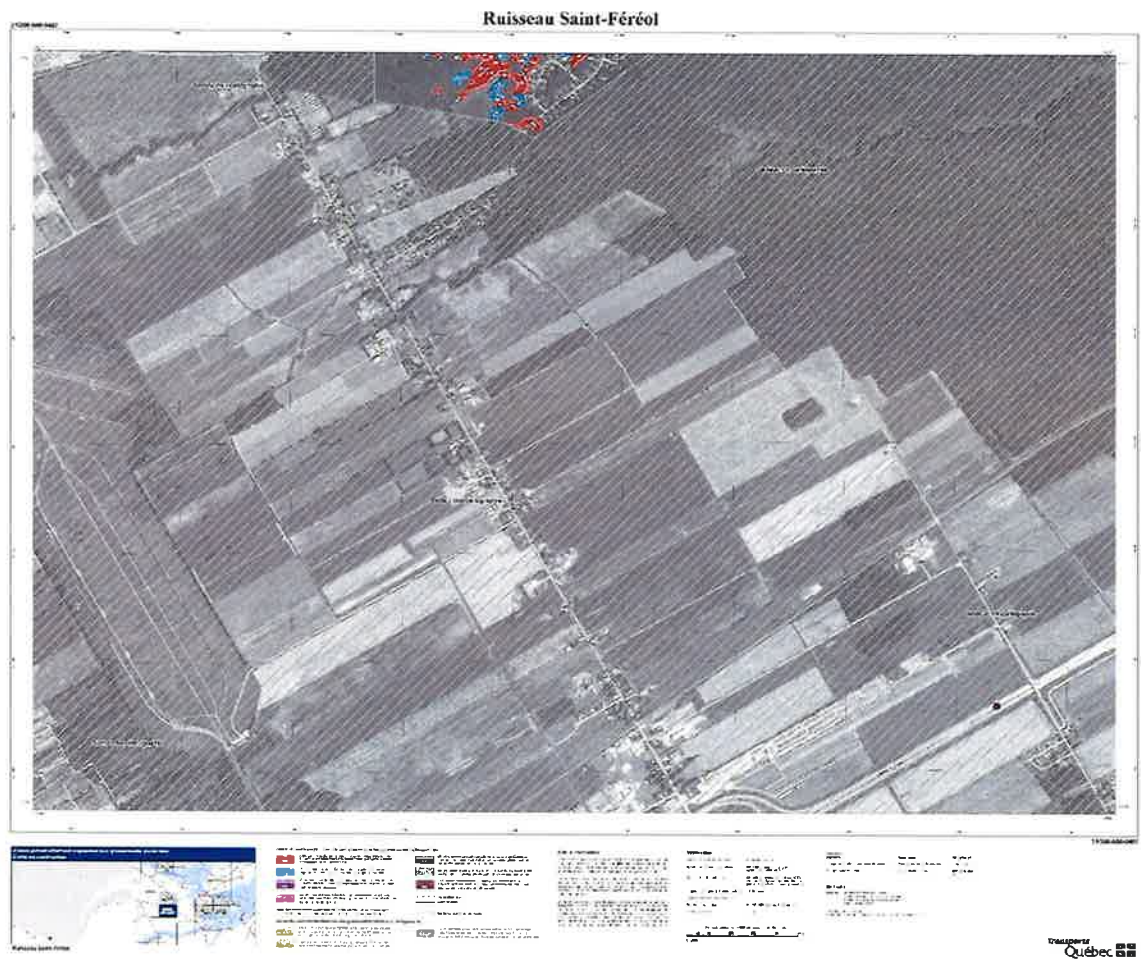

GUY-LIN BEAUDOIN,
Directeur général et secrétaire-trésorier

Déposé à la séance ordinaire du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges le 15 septembre 2021.

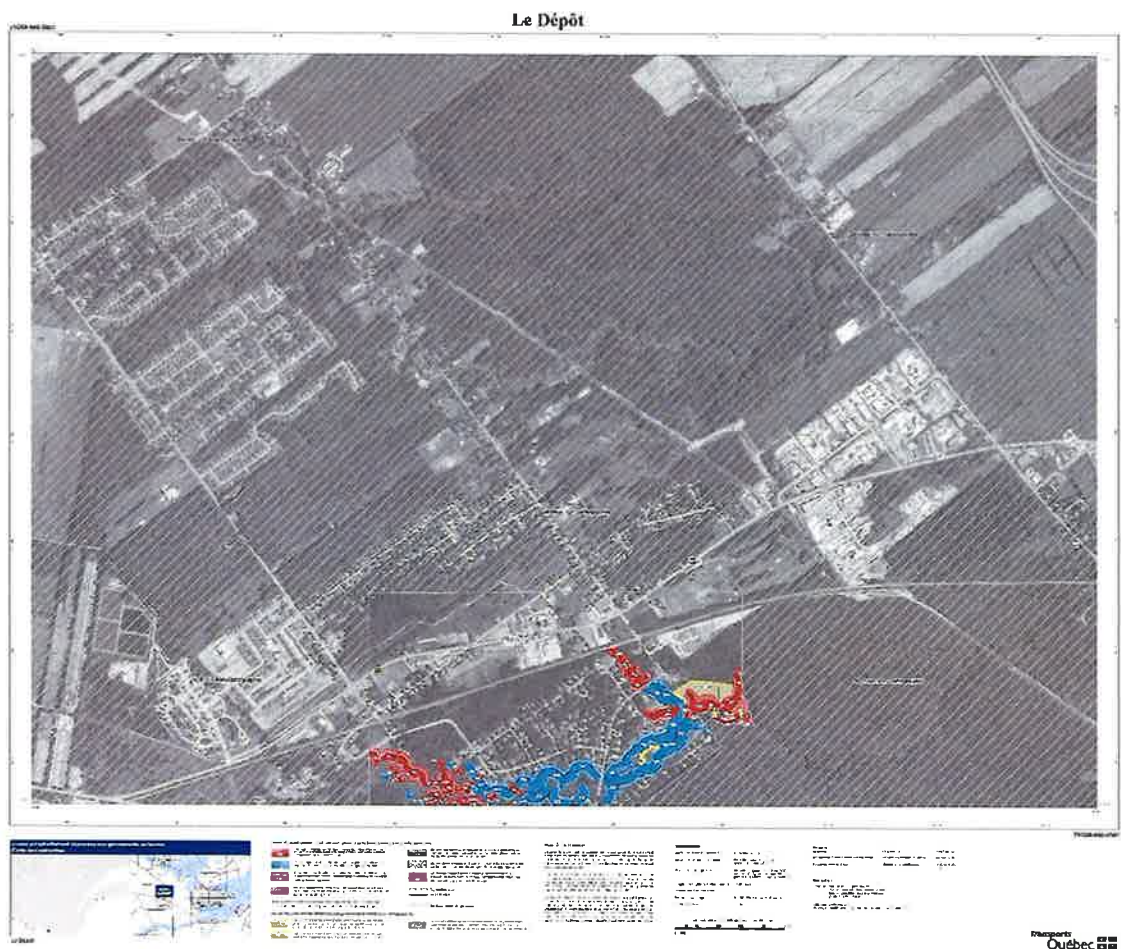
Entré en vigueur le _____.



ANNEXE A - Plan numéro 31G08-050-0407 version 2.0



ANNEXE B - Plan numéro 31G08-050-0507 version 2.0





6.2.3 COURS D'EAU

6.2.3.1 TRAVAUX D'ENTRETIEN DE COURS D'EAU – BRANCHE 7 DE LA RIVIÈRE À LA RAQUETTE : MANDAT À LA FIRME ÉVOLUTION ENVIRONNEMENT AU MONTANT DE 3 000 \$, EXCLUANT LES TAXES POUR L'ANALYSE DU STATUT DU COURS D'EAU : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la demande d'entretien d'un agriculteur en 2017 de la Branche 7 de la rivière à la Raquette aux limites des municipalités de Très-Saint-Rédempteur et de Sainte-Marthe;

CONSIDÉRANT les démarches entreprises par la MRC et la résolution 21-06-16-13 octroyant le contrat à l'entrepreneur Excavation JRD pour réaliser les travaux de reprofilage et d'entretien du cours d'eau;

CONSIDÉRANT QU'un propriétaire riverain a demandé que la Branche 7 de la rivière à la Raquette soit déplacée sur la ligne du lot pour linéariser le cours d'eau en retirant la courbe que le cours d'eau trace sur son terrain;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de déviation de cours d'eau se réalisent uniquement quand il y a problème hydraulique ou un enjeu qui concerne la sécurité des personnes ou des biens;

CONSIDÉRANT l'autorisation reçue du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour le projet sans déviation du cours d'eau;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de la présentation de la demande du propriétaire riverain, la table de l'eau du 6 mai 2021 a recommandé le maintien du projet initial sans déviation;

CONSIDÉRANT la réception de la mise en demeure d'un propriétaire riverain en date du 23 août 2021 qui remet en question le statut de cours d'eau de cet écoulement et la nécessité de réaliser des travaux;

CONSIDÉRANT QUE le procureur de la MRC recommande de s'assurer que le lit d'écoulement est sous la compétence de la MRC avant de poursuivre les démarches;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue le 9 septembre 2021 de la firme Évolution Environnement inc. pour l'analyse du statut du lit d'écoulement de la Branche 7 de la rivière la Raquette au nord du chemin Saint-Guillaume;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 460 00 419;

CONSIDÉRANT QUE la table de l'eau du 9 septembre 2021 recommande le mandat à la firme Évolution Environnement inc. pour avancer le dossier de mise en demeure;

POUR CES MOTIFS,

21-09-15-10 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Bériault**
APPUYÉ PAR : madame **Andrée Brosseau** et résolu

de mandater la firme Évolution Environnement inc. au montant de 3 000 \$, excluant les taxes pour réaliser l'analyse du statut du lit d'écoulement de la Branche 7 de la rivière à la Raquette au nord du chemin Saint-Guillaume aux limites des municipalités de Très-Saint-Rédempteur et de Sainte-Marthe.

d'autoriser un budget de 500 \$ pour l'acquisition de photos aériennes nécessaires à la réalisation du mandat.

Proposition adoptée.

6.2.4 DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC – STATUT D'EXO À TITRE D'ORGANISME ADMISSIBLE À L'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT D'AUTOBUS ÉLECTRIQUES : DÉPÔT ET APPUI



CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a procédé, en 2017, à une refonte de l'organisation du transport collectif dans la région métropolitaine;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de cette refonte, l'Agence métropolitaine de transport (AMT) a été abolie, tout comme les Conseils intermunicipaux de Transport (CIT), ces derniers desservant les villes des couronnes Sud et Nord de la région métropolitaine;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de la mise en place de la nouvelle gouvernance du transport en commun, l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) a été créée pour planifier, organiser, financer et promouvoir les services de transport collectif pour la région métropolitaine de Montréal;

CONSIDÉRANT QUE les sociétés de transport de Montréal (STM), de Longueuil (RTL) et de Laval (STL), ainsi qu'Exo, ont été reconnues comme Organismes publics de transport en commun (OPTC), et qu'ils ont la responsabilité d'assurer l'exploitation des services de transport collectif sur le territoire de l'ARTM, et que la politique de financement de l'ARTM prévoit les modalités de financement des services par les municipalités desservies;

CONSIDÉRANT QUE les villes des couronnes Sud et Nord sont desservies par Exo, le deuxième plus important OPTC en termes de nombre de véhicules et que la population représente 30 % du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal;

CONSIDÉRANT QUE les trois sociétés de transport (STM, RTL et STL) sont propriétaires de leurs autobus et de leurs garages d'entretien;

CONSIDÉRANT QU'Exo est le seul OPTC qui ne possède pas ses propres autobus ou garages d'entretien, celui-ci ayant recours à des fournisseurs du secteur privé qui offrent un service clé en main aux usagers des couronnes Sud et Nord;

CONSIDÉRANT le lancement, en novembre 2020, du Plan pour une économie verte 2030 (PEV 2030) par le gouvernement du Québec, première politique-cadre d'électrification et de lutte contre les changements climatiques visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 37,5 % d'ici 2030 par rapport au niveau de 1990;

CONSIDÉRANT QUE, par la mise en place du PEV 2030, Québec entreprend une action vigoureuse en vue d'électrifier le secteur des transports, secteur responsable de près de 50 % des émissions de gaz à effet de serre, en misant particulièrement sur l'électrification du transport collectif, dont celui par autobus urbain;

CONSIDÉRANT QUE les villes ont davantage de contrôle sur la mise en place de moyens pour contrer les gaz à effet de serre au niveau corporatif (ville) qu'au niveau communautaire (institutions, gouvernement, commerces, industries);

CONSIDÉRANT QUE des actions concrètes peuvent être posées dans chacune des villes (corporatif) en faveur du secteur transport;

CONSIDÉRANT QUE les villes sont traversées par des circuits de transport par autobus (communautaire) pour lesquels elles n'ont aucun contrôle quant au mode de motorisation et que, par le fait même, elles ne peuvent contribuer à diminuer les gaz à effet de serre issus de ce secteur d'activité sur leur propre territoire;

CONSIDÉRANT QUE les gouvernements fédéral et provincial ont annoncé des aides financières importantes pour les organismes paramunicipaux afin que ceux-ci puissent convertir leur flotte en autobus à propulsion 100 % électrique;

CONSIDÉRANT QUE trois OPTC métropolitains, soit la STM, la RTL et la STL, pourront bénéficier de ces aides financières gouvernementales, car ils sont propriétaires de leurs autobus;

CONSIDÉRANT QUE les fournisseurs du secteur privé ne sont pas admissibles aux aides financières gouvernementales du PEV 2030 pour l'acquisition des véhicules électriques;



CONSIDÉRANT QUE le modèle d'affaires de l'OPTC Exo a tout avantage à évoluer afin que l'organisation devienne propriétaire progressivement des autobus et des garages, tout en maintenant l'exploitation et l'entretien en ayant recours à des transporteurs spécialisés pour assurer le service;

CONSIDÉRANT QUE, sans l'aide gouvernementale, ces villes ne pourront atteindre des baisses significatives de leurs émissions de gaz à effet de serre liées au transport en raison de la circulation, sur leur territoire, d'autobus majoritairement propulsés au diesel;

POUR CES MOTIFS,

21-09-15-11 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal** et résolu

que la MRC de Vaudreuil-Soulanges **appuie** la résolution numéro 21-402 de la Ville de Sainte-Julie et la résolution numéro 228-08-21 de la Ville de Saint-Amable et demande au ministre des Transports du Québec et au gouvernement provincial d'entériner la proposition d'Exo de modifier son modèle d'affaires afin qu'elle puisse être propriétaire de ses autobus et de ses garages d'entretien, lui permettant de bénéficier des aides financières gouvernementales pour l'achat d'autobus électriques et des garages d'entretien afférents, de réduire ses coûts d'exploitation et les coûts facturés aux villes et de bonifier le service aux usagers suivant l'accroissement de la demande et de la fréquence et d'ajuster les programmes existants d'aide financière à l'égard de l'achat d'autobus électriques afin d'en faire bénéficier Exo dès la première phase d'octroi de subvention;

qu'une copie de la présente résolution **soit transmise** au premier ministre du Québec, au ministre des Transports, au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, à la députée de Soulanges, à la députée de Vaudreuil, au président de l'ARTM, au directeur général d'Exo, à la présidente de la Communauté métropolitaine de Montréal, aux maires et mairesses des couronnes Sud et Nord, à la MRC de Roussillon, à la ville de Sainte-Julie, à la ville de Saint-Amable, à la Table des préfets et élus de la Couronne-Sud ainsi qu'à la Table des préfets et élus de la Couronne-Nord.

Proposition adoptée.

6.2.5 RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-09-088 DE LA MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL - MANDAT ÉQUILIBRATION DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE TRIENNAL 2022-2023-2024 : DÉPÔT ET POSITIONNEMENT

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2021-09-088 de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil adoptée le 14 septembre 2021;

POUR CE MOTIF,

21-09-15-12 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Bériault** et résolu

de faire droit à la demande de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil et **de mandater** la firme LBP évaluateurs agréés afin qu'il soit procédé, au dépôt avant le 1^{er} novembre 2021, à l'équilibration du rôle d'évaluation foncière de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil pour le prochain cycle triennal, soit les années 2022-2023-2024, en fonction de la résolution numéro 2021-09-088 de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil adoptée le 14 septembre 2021.

Proposition adoptée.



6.2.6 RÉSOLUTION DE LA VILLE DE SAINT-LAZARE – DEMANDE À LA MRC D'ÉLABORER UN RÈGLEMENT HARMONISÉ AUX FINS DE CONTRÔLER LA VENTE DE PIÈCES PYROTECHNIQUES AU NIVEAU RÉGIONAL : DÉPÔT

Monsieur Robert Grimaudo, maire de la Ville de Saint-Lazare, procède au dépôt du document. Les membres conviennent d'acheminer la demande au comité de sécurité incendie et civile pour analyse et recommandation auprès du conseil lors d'un conseil ultérieur.

6.3 BÂTIMENTS

Aucun sujet traité.

7. COMMUNICATION

Aucun sujet traité.

8. RESSOURCES HUMAINES

Aucun sujet traité.

9. SÉCURITÉ

9.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet traité.

9.2 SÉCURITÉ INCENDIE

9.2.1 PROJET DE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE MODIFIÉ À LA DEMANDE DE LA MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE : ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE le 1^{er} avril 2021, la MRC a transmis une copie du projet de schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie à la ministre de la Sécurité publique en vue d'obtenir l'attestation de conformité en vertu de l'article 20 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

CONSIDÉRANT QUE le 20 juillet 2021, la ministre de la Sécurité publique a répondu à la direction générale de la MRC par lettre demandant de modifier le projet de schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie et de soumettre un nouveau projet de schéma révisé, dans un délai maximal de 90 jours, qui soit conforme aux Orientations de la ministre;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit modifier le projet de schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie conformément à la demande de la ministre de la Sécurité publique, dans le but de le rendre conforme aux Orientations de la ministre;

CONSIDÉRANT les lacunes à corriger au projet de schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie concernant la force de frappe des risques faibles des municipalités de Saint-Lazare, Rigaud et Les Cèdres;

CONSIDÉRANT QUE les modifications demandées par la ministre de la Sécurité publique au projet de schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie consistent à indiquer dans le texte que la municipalité de Saint-Lazare mobilisera, en tout temps, dès l'appel initial pour les feux de bâtiments correspondant à un risque faible, un nombre de dix pompiers et que les municipalités de Les Cèdres et de Rigaud mobiliseront de jour un nombre de huit pompiers et de dix pompiers le soir et la fin de semaine, ce qui est valable aussi pour les municipalités de Pointe-Fortune et de Très-Saint-Rédempteur étant desservies par le service de sécurité incendie de Rigaud;



CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Saint-Lazare, Rigaud et Les Cèdres ont accepté chacune de remettre un argumentaire à la ministre de la Sécurité publique afin de justifier leur position en regard à une force de frappe des risques faibles composée de 8 pompiers en tout temps;

CONSIDÉRANT QUE la ministre de la Sécurité publique procédera à l'analyse de chacun des argumentaires et rendra une décision finale portant sur la force de frappe des risques faibles des municipalités de Saint-Lazare, Rigaud et Les Cèdres;

CONSIDÉRANT QUE le comité sécurité incendie et civile de la MRC recommande de corriger les lacunes du projet de schéma révisé qui ont été identifiées par la ministre de la Sécurité publique dans le but de le rendre conforme aux Orientations et de transmettre un nouveau projet de schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie dans un délai de 90 jours;

POUR CES MOTIFS,

21-09-15-13 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Beaupré** et résolu

d'adopter le projet de schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie modifié à transmettre à la ministre de la Sécurité publique en vue d'obtenir l'attestation de conformité en vertu de l'article 20 de la *Loi sur la sécurité incendie*.

Proposition adoptée.

9.3 SÉCURITÉ CIVILE

Aucun sujet traité.

10. COUR MUNICIPALE

Aucun sujet traité.

11. ENVIRONNEMENT

11.1 COURS D'EAU

Le sujet a été traité au point 6.2.3.1.

11.2 MATIÈRES RÉSIDUELLES

Les sujets ont été traités aux points 6.2.1.1 et 6.2.1.2.

11.3 ÉCOCENTRES

Aucun sujet traité.

12. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

12.1 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

Aucun sujet traité.

12.1.1 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR L'ÉMISSION D'UN ADDENDA À L'APPEL D'OFFRES DU MTQ POUR L'ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ POUR L'OPTIMISATION DE L'AUTOROUTE 20 : DÉPÔT ET POSITIONNEMENT



CONSIDÉRANT la table d'échange sur la mobilité dans le corridor de l'autoroute 20 mise en place en 2018 par le ministère des Transports et à laquelle la MRC de Vaudreuil-Soulanges a participé activement;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a lancé un appel d'offres public sur le SEAO le 30 août 2021 pour une étude d'opportunité sur l'optimisation de l'autoroute 20 entre la route 342 à Vaudreuil-Dorion et le pont Galipeault à L'Île-Perrot (dossier 2064-21-AA01);

CONSIDÉRANT QUE les membres de la table d'échange n'ont pas eu l'occasion de commenter le devis de cet appel d'offres avant qu'il ne soit publié par le ministère;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des municipalités riveraines au corridor à l'étude attendent depuis plusieurs années une solution aux problèmes vécus dans ce secteur;

CONSIDÉRANT QUE des solutions ont déjà été soumises au ministère;

CONSIDÉRANT les répercussions catastrophiques vécues lors de la fermeture du pont de l'Île-aux-Tourtes le 20 mai 2021 dans le corridor de l'autoroute 20;

CONSIDÉRANT QUE le ministère, dans son devis de services professionnels pour l'étude d'opportunité, accorde une période de 3 ans au mandataire pour compléter cette étude à la suite de l'octroi du contrat;

CONSIDÉRANT QUE le ministère a prévu un délai de 30 mois pour la livraison de l'étude d'opportunité pour le projet du 3^e lien entre Lévis et Québec dans l'appel d'offres 7121-17-AA01;

POUR CES MOTIFS,

21-09-15-14 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Guy Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

de demander au ministère d'émettre rapidement un addenda à son appel d'offres pour cette étude d'opportunité, avant l'ouverture des soumissions prévue le 27 septembre 2021, pour remplacer le délai pour compléter l'étude à un délai maximum de 18 mois.

d'envoyer une copie de cette résolution à Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, à M. Thierry Fournier, chef de cabinet du ministre des Transports du Québec, à M. Jean Séguin, sous-ministre adjoint au ministère des Transports du Québec, à Mme Marilyne Picard, députée de Soulanges et à Mme Marie-Claude Nichols, députée de Vaudreuil.

Proposition adoptée.

12.2 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ

Les sujets ont été traités aux points 6.2.2.2 et 6.2.2.3.

13. DÉVELOPPEMENT

13.1 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Aucun sujet traité.

13.2 DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Aucun sujet traité.



14. INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)

Aucun sujet traité.

15. TABLE DES PRÉFETS ET ÉLUS DE LA COURONNE SUD

Aucun sujet traité.

16. TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE DE LA MONTÉRÉGIE

Aucun sujet traité.

17. CULTURE

Aucun sujet traité.

18. AFFAIRES NOUVELLES

Monsieur Patrick Bousez, préfet, mentionne que la MRC sera représentée lors du Congrès de la Fédération québécoise des municipalités en septembre prochain. Il informe qu'il sera panelliste lors d'un atelier sur la gestion des zones inondables.

19. RAPPORT DES ÉLUS

Monsieur Jean-Yves Poirier, président du Conseil des Arts et de la Culture de Vaudreuil-Soulanges, informe les membres des projets culturels en terminés et en cours.

19.1 MOTION DE FÉLICITATIONS ET DE REMERCIEMENTS À MME DENISE-GODIN DOSTIE, M. HANS GRUENWALD JR, M. ROBERT GRIMAUDDO ET M. DANIEL BEAUPRÉ POUR LEUR IMPLICATION DANS LE MONDE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT l'annonce du retrait du monde politique municipal de Mme Denise Godin-Dostie, mairesse de la municipalité des Coteaux, de M. Hans Gruenwald jr, maire de la ville de Rigaud, de M. Robert Grimaudo, maire de la ville de Saint-Lazare et de M. Daniel Beaupré, maire de la municipalité de Saint-Clet;

POUR CE MOTIF,

21-09-15-15 IL EST PROPOSÉ ET APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

de faire parvenir une motion de félicitations et de remerciements à Mme Denise Godin-Dostie, mairesse de la municipalité des Coteaux, M. Hans Gruenwald jr, maire de la ville de Rigaud, M. Robert Grimaudo, maire de la ville de Saint-Lazare et M. Daniel Beaupré, maire de la municipalité de Saint-Clet afin de souligner leur départ du monde politique municipal.

Proposition adoptée à l'unanimité.

20. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

Monsieur Patrick Bousez, préfet, rappelle que si les citoyens ont des questions, ils peuvent les adresser par courriel à madame Linda Laplante à l'adresse : llaplante@mrcvs.ca



21. CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

21-09-15-16 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Beaupré**
APPUYÉ PAR : madame **Denise Godin-Dostie** et résolu
que la séance soit levée à 20 h 25.

Proposition adoptée.

PATRICK BOUSEZ
Préfet

GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général et secrétaire-trésorier

